

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0212

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel : Campus Création, Lyon StartUp, Novacité et Pépites

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0212**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour leurs programmes en faveur de l'entrepreneuriat à potentiel : Campus Création, Lyon StartUp, Novacité et Pépites**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années.

Les acteurs économiques du territoire, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise) ont décidé, il y a plus de 10 ans, de créer le réseau Lyon-Ville de l'Entrepreneuriat (L-VE), véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération. Depuis sa mise en œuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Communauté urbaine, et maintenant la Métropole de Lyon au 1er rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

Forte de ces résultats, la Métropole de Lyon souhaite intensifier sa politique entrepreneuriale en renforçant son soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel.

Campus création, Lyon Startup, Novacité et Pépites, sont les programmes phares au service de cette stratégie qui vise à sensibiliser à l'entrepreneuriat et à faire émerger les grandes entreprises lyonnaises de demain. Leur articulation dans le temps permet de répondre aux attentes des entrepreneurs tout au long de leur parcours de croissance :

- "**Campus création**" est un parcours global d'initiation et de soutien à l'entrepreneuriat composé de 3 concours : challenge idée, concours campus création et concours jeune entrepreneur de l'année,

- "**Lyon Startup**", nouveau programme du réseau L-VE, a pour vocation de détecter et de faire émerger les projets les plus prometteurs,

- le programme "**Novacité**" prend le relais en accompagnant les entrepreneurs innovants pour leur permettre d'accélérer leur déploiement sur les 3 premières années,

- enfin, le programme "**Pépites**" offre un accompagnement sur mesure aux petites et moyennes entreprises (PME) qui connaissent une phase d'hypercroissance.

a) - Objectifs

La Métropole de Lyon souhaite accélérer le développement des entreprises à fort potentiel de l'agglomération et les ancrer sur le territoire. Pour cela, elle souhaite une intégration des différents leviers d'action, dans une double logique d'offres de services spécifiques et de concentration des moyens sur une cible particulière. L'objectif est de permettre aux très petites entreprises (TPE) de devenir PME, puis entreprises de taille intermédiaire (ETI), dans une logique de croissance maîtrisée.

Au regard de leurs rôles en matière d'accompagnement des entreprises sur l'agglomération, la Métropole de Lyon souhaite soutenir la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Fondation pour

l'Université de Lyon (FPUL) dans leurs actions spécifiques auprès des entrepreneurs et des entreprises : Campus création, Lyon Startup, Novacité et Pépites.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan

Campus création

Par délibération n° 2014-4442 du Conseil du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 € au profit de la FPUL pour l'action "Campus création" 2014.

Concernant le concours Campus création 2014, le bilan de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

- 552 étudiants issus de 24 établissements différents ont participé. 104 projets de création virtuelle ont été déposés, dont 40 par des équipes interdisciplinaires. Chaque équipe projet a bénéficié d'un accompagnement et d'un cycle de séminaires, d'ateliers thématiques et de soirées réseaux et coaching,
- 110 dossiers ont été présentés au concours "jeune entrepreneur de l'année". Il s'agit ici de véritables projets de création d'entreprise portés, chacun, par un ou plusieurs jeunes étudiants ou jeunes diplômés. Ces jeunes entrepreneurs ont bénéficié d'un accompagnement pendant 5 mois (ateliers, séminaires, coaching et partage d'expérience).

Le programme Campus Création conserve son dynamisme et la qualité de ses modules pédagogiques a pu se renforcer au cours de l'année 2014.

Lyon Startup

Par délibération n° 2014-4442 du Conseil du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € au profit de la FPUL pour l'action de soutien à la création de start up en 2014.

Le bilan de l'activité de la FPUL, dans le cadre de ce financement est le suivant :

- 210 candidatures en catégorie éclosion (ante-crédation),
- 25 candidatures en catégorie révélation (post-crédation).

De nombreux partenariats ont été conclus pour enrichir le programme et sa qualité : 15 investisseurs, 14 incubateurs et accélérateurs, 4 pôles de compétitivité, 3 espaces de co-working, 20 autres partenaires privés divers et 12 partenaires publics. Les 100 projets retenus parmi les 210 candidatures ont largement profité de l'offre de formation, de conseils et d'accompagnement : 70 participants à la formation dispensée par l'EM Lyon, 80 participants à la formation aux "pitches" (présentation et argumentation de projets), 25 participants aux ateliers individuels de l'EM Lyon, etc.

Novacité

Par délibération n° 2014-0278 du 15 septembre 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCIL pour l'action Novacité en 2014.

Le bilan de l'activité Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant :

- premier accueil : 110 rendez-vous,
- 10 nouvelles entreprises labélisées,
- 25 entreprises accompagnées,
- 220 RDV de suivi post-labellisation,
- déploiement du programme ACS+ pour aider les entreprises à lancer leurs démarches commerciales.

Pépites

Par délibération n° 2014-4425 du 13 janvier 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 000 € au profit de la CCIL pour l'accompagnement du programme "Pépites" pour 2014.

L'objectif est d'accompagner 10 nouvelles entreprises par an pendant deux ans et ainsi de maintenir à 20 le nombre d'entreprises suivies chaque année. Objectif : lever les "freins" à leurs projets de développement.

Pour mémoire, le processus d'accompagnement des pépites comporte 2 étapes : d'une part, une phase d'appel à projets permettant de recruter 10 nouvelles entreprises par an, d'autre part, une phase de labellisation puis d'accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique (conseiller CCIL).

Au terme de la 4^e année de fonctionnement du programme, le bilan est le suivant : 9 nouvelles entreprises ont été labellisées. Chacune d'elle a bénéficié d'un accompagnement spécifique adapté à ses problématiques, telles que la préparation au changement de gouvernance, l'internalisation de la fabrication ou encore l'aide à la levée de fonds.

Depuis la création du programme en 2011, 35 entreprises ont été labellisées, qui représentent 190 M€ de chiffre d'affaires et 1 500 emplois. Parmi les différents secteurs d'activités représentés, il y a des entreprises actives dans les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises ou encore des services à la personne. Les effectifs des entreprises labellisées sont très variables (moins de 10 salariés à plus de 200 salariés) de même que le chiffre d'affaires (moins de 1 M€ à plus de 20 M€ de chiffre d'affaires).

Enfin, il est à noter que le label "Pépites" constitue en soi un levier pour mettre en synergie les différents appuis publics et privés. Le retour des entreprises accompagnées est très positif de ce point de vue, pointant un véritable effet "accélérateur" du dispositif et de l'image du label.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Campus création

Outre le maintien du dynamisme de Campus Création (nombre d'étudiants mobilisés et qualité des programmes), les principaux objectifs fixés par la Fondation en 2015 sont :

- élargir la cible d'étudiants et d'établissements,
- devenir un événement référence en matière d'entrepreneuriat étudiant,
- mobiliser davantage d'entreprises partenaires,
- favoriser l'exploitation des idées issues du concours virtuel pour permettre la concrétisation de véritables projets,
- articuler l'offre Campus Création avec les programmes développés dans le cadre de l'appel à projet national déployé localement sous l'appellation BEELYS (l'entrepreneuriat étudiant à Lyon et Saint Etienne).

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action "Campus création"

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
manifestation	38 000	Métropole de Lyon	100 000
appui pédagogique : séminaires, coaching, soirée, etc.	40 000	Mécénat	87 000
communication	35 000	Région Rhône-Alpes	70 000
équipe dédiée	140 000	Programme d'avenir Lyon - Saint Etienne	40 000
dotations des prix	26 000	BEELYS (Booster l'Entrepreneuriat Etudiant à Lyon et Saint Etienne, appel à projets national)	30 000
campagne de sensibilisation	20 000	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon	19 000
locaux	22 000		
frais de gestion	20 000		
frais de fonctionnement	5 000		
Total	346 000	Total	346 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 000 € au profit de la FPUL pour la mise en œuvre du programme "Campus création" en 2015.

Lyon Startup

Les objectifs fixés en 2015 sont les suivants :

- valorisation des résultats de la 1ère promotion Lyon Startup, en particulier valorisation des lauréats finaux,
- lancement d'un nouvel appel à candidatures pour constituer la seconde promotion (il pourrait y avoir 2 appels à candidatures, ces dernières pouvant être réparties sur 2 sessions plus courtes au lieu d'une actuellement),
- maintenir au moins le même nombre de candidats,
- communication plus large : appel à candidature national (jusqu'ici régional),
- le développement de nouveaux partenariats avec l'écosystème d'entrepreneuriat et d'innovation,
- le renforcement des liens de prescription mutuels avec les autres acteurs du réseau LVE.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action Lyon Startup

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication & événementiel	133 000	Métropole de Lyon	50 000
dotations	67 000		
salaires et charges	152 000	Région Rhône-Alpes	150 000
formations	30 000	Partenariats privés - mécénat d'entreprises	120 000
frais généraux	38 000		
Total	420 000	Total	420 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 € au profit de la FPUL pour la réalisation de cette action d'appui à la création de start up en 2015. Ce financement est apporté dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes pour la période 2010-2016, la Région étant sollicitée pour sa part à hauteur de 150 000 €.

Novacité

En 2015, Novacité poursuivra ses actions en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées.

Les objectifs 2015 sont les suivants :

- 80 rendez-vous de 1er accueil,
- 80 rendez-vous de conseil, avant label,
- 10 entreprises labellisées,
- 30 entreprises accompagnées,
- 270 rendez-vous de suivi (après label).

Pour mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises accompagnées, Novacité continuera à développer ses partenariats. L'accompagnement à la levée de fonds en amorçage et l'aide au développement commercial seront également renforcés.

Novacité continuera à s'impliquer au sein du réseau L-VE par sa participation active aux groupes de travail, évènements, actions, etc.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action Novacité

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	319 734	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL)	248 814
achats de prestations	124 320	Métropole de Lyon	60 000
événement	10 000	Région Rhône-Alpes /DIRECCTE	105 240
animation communauté	5 000	vente de prestations	25 000
fonctionnement	3 000	fonds d'innovation	8 000
		subvention APICIL	15 000
Total	462 054	Total	462 054

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCIL pour son action dans le cadre de Novacité. Ce montant est identique à celui attribué en 2014.

La Région Rhône-Alpes contribue, par ailleurs, à l'action de Novacité en finançant des prestations de conseil au profit des entreprises accompagnées par Novacité.

Pépites

En 2015, 10 nouvelles pépites seront labellisées et accompagnées pendant 2 ans.

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre de l'action "Pépites"

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
coordination de la mission	46 218,87	Métropole de Lyon	260 000
accompagnement par des interlocuteurs uniques	205 255,45		
frais de mission	12 573,68	Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) (temps valorisé)	258 441
conseils experts	254 393,00		
Total	518 441	Total	518 441

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 260 000 € au profit de la CCIL pour son programme d'actions 2015 en faveur des entreprises "Pépites" du territoire ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Dans le tableau de l'exposé des motifs concernant "Lyon StartUp", il convient de lire sur la ligne "Métropole de Lyon" :

"150 000"

au lieu de :

"50 000" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 € au profit de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour ses programmes d'actions 2015 en faveur des entrepreneurs Campus Création et Lyon Startup,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour son programme d'actions 2015 en faveur des entreprises Novacité et Pépites du territoire,

d) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la FPUL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 :

- opération n° 0P01O2291 - fonction 62 - compte 657 4 pour un montant de 150 000 € et compte 657382 pour un montant de 60 000 €,

- opération n° 0P03O2232 - fonction 23 - compte 657 4 pour un montant de 100 000 €,

- opération n° 0P01O0851 - fonction 62 - compte 657382 pour un montant de 260 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.